

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**APPROBATION DU
RAPPORT D'ACTIVITES
2024 ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU
SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DE
L'ARVE ET DE SES
AFFLUENTS (SM3A)**

N° CC_2025_0115

Séance du : mercredi 17 septembre 2025

Convocation du : 10 septembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 54

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Ines AYEB par Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Daniel DE CHIARA, Julien BEAUCHOT

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Vu l'adhésion d'Annemasse Agglo au Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents au 1er janvier 2017 pour l'exercice de cette compétence sur son territoire,

Vu le rapport d'activité 2024 du SM3A joint en annexe de la présente délibération,

Vu la délibération 2025-02-04 du SM3A approuvant le compte administratif 2024 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 et du compte administratif 2024,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

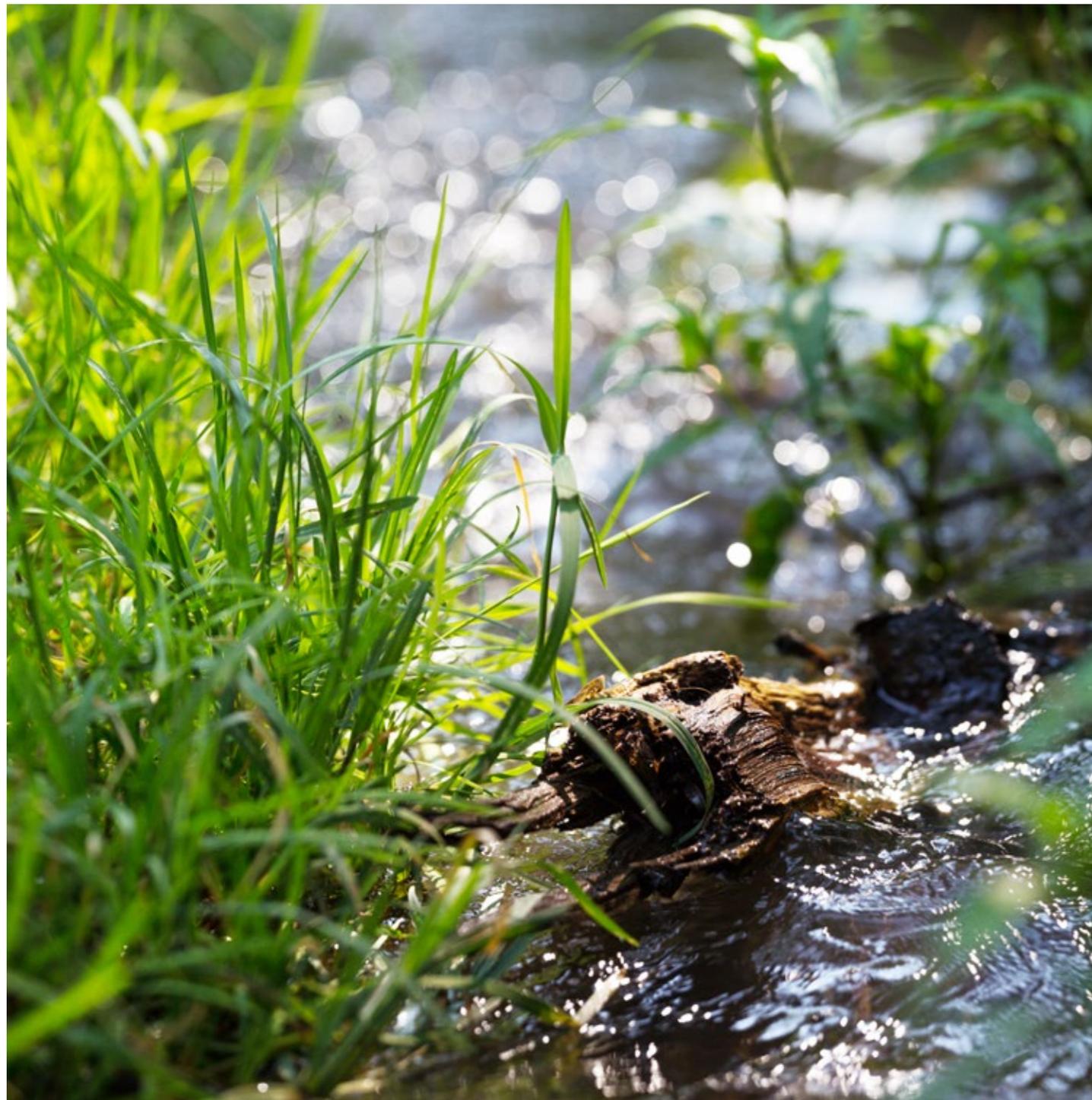
Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

A high-speed photograph of water splashing, with numerous droplets and bubbles captured in mid-air against a blurred green background. The water is clear and bright, creating a sense of freshness and movement.

rapport d'activité
2024



ÉDITO



L'année 2024 restera marquée par la capacité collective à répondre aux défis qu'impose notre époque. Face aux conséquences de la crue exceptionnelle de novembre 2023, le SM3A a démontré sa réactivité et son engagement au service de la protection du territoire et des concitoyens. Les équipes ont mené les réparations nécessaires, témoignant de la mission première du syndicat : protéger contre les risques d'inondations.

Parallèlement, le SM3A a poursuivi ses actions structurantes avec le lancement de la consolidation des digues du Borne à Bonneville et Saint-Pierre en Faucigny.

2024 a également été l'année de l'alliance entre protection et préservation. La restauration de la continuité écologique du Foron de la Roche illustre parfaitement cette approche intégrée, où l'amélioration du franchissement piscicole s'accompagne d'une préservation rigoureuse des écosystèmes aquatiques.

Ce projet s'est enrichi d'une démarche novatrice avec la conception d'un jardin de découverte des milieux aquatiques, outil pédagogique qui permettra de faire découvrir aux jeunes et par extension à toutes et tous la richesse du patrimoine naturel du bassin versant.

La restauration hydromorphologique de l'Arve, par le retrait d'une décharge historique, symbolise la volonté de réparer les erreurs du passé et de redonner aux cours d'eau leur qualité d'origine.

Ces réalisations convergent encore et toujours vers un objectif majeur : adapter le territoire au changement climatique et aux conséquences de sa propre évolution.

Face à l'intensification des phénomènes météorologiques, le SM3A poursuit sa mission avec détermination, conjuguant innovation technique et respect environnemental pour construire un bassin versant de l'Arve plus résilient, plus durable et plus en accord avec l'évolution des systèmes naturels.

Au-delà de nos actions d'aujourd'hui, je fais le vœu de transmettre un territoire vivant, où l'eau retrouve sa place et où nous apprenons à composer avec la nature, à profiter de ses bienfaits sans la détruire et la contraindre.

Bruno Forel
Président du SM3A

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE



LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE

Le SM3A assure la gestion durable d'un bassin versant caractérisé par un relief alpin contrasté, s'étendant des hautes altitudes glaciaires aux vallées alluviales. Cette topographie exceptionnelle, marquée par de forts dénivélés et une géomorphologie diversifiée, conditionne directement le régime hydrologique de l'Arve et de ses affluents. La gestion intégrée de ce territoire montagnard doit tenir compte des interactions entre relief, écoulements et écosystèmes aquatiques, dans le cadre des politiques publiques de préservation des milieux naturels alpins.

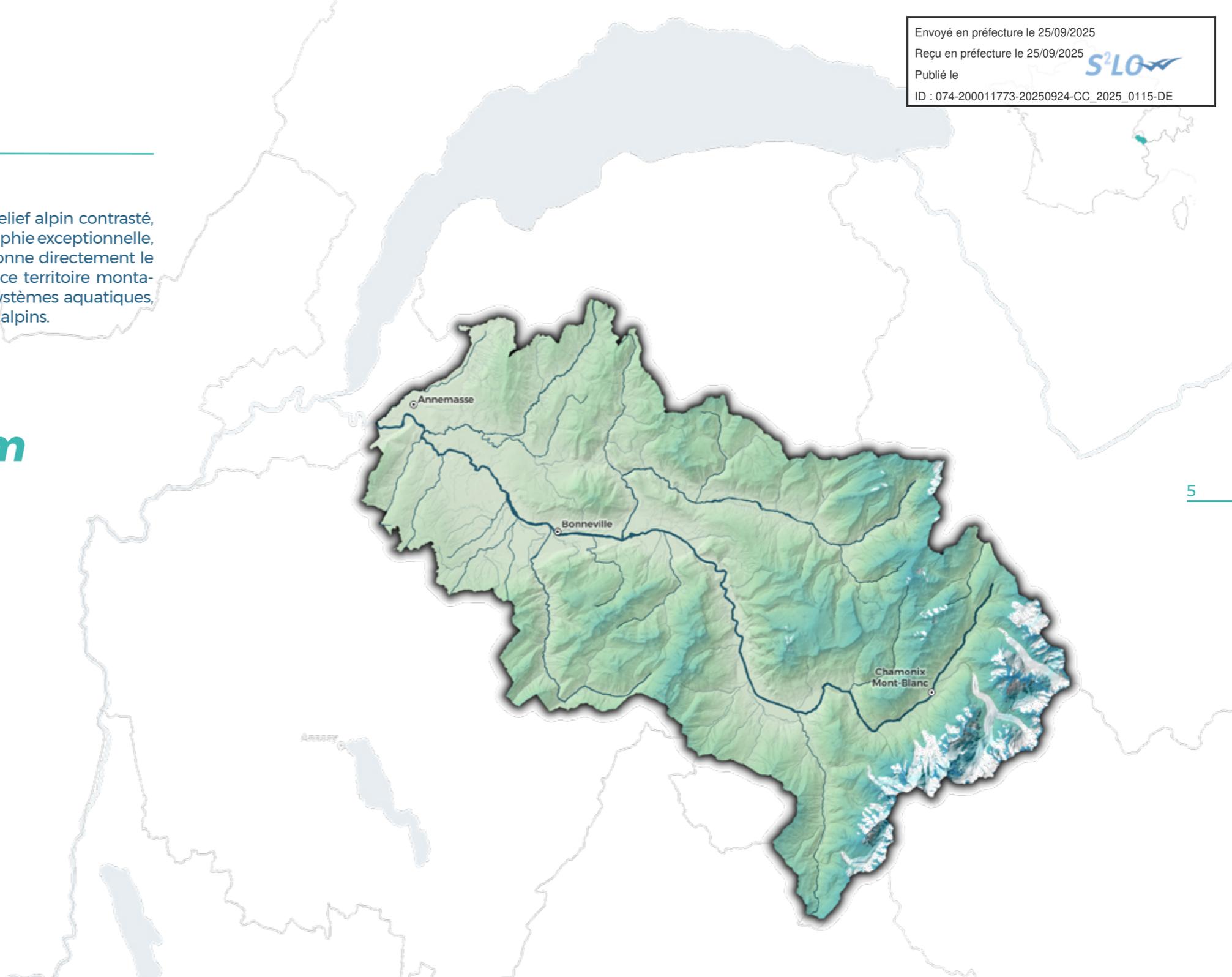
Un dénivelé extrême allant de **4806m** à **391m**

Une altitude moyenne de **1 371 m**

Un territoire de gestion de **1 955 km²**

37% de zones forestières

4,5% de la superficie du territoire recouverte de glace



ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SM3A

L'organisation institutionnelle du SM3A repose sur une structure de gouvernance démocratique et participative, conçue pour assurer une gestion efficace des enjeux liés à la protection des milieux aquatiques et à la prévention des risques d'inondation. Cette architecture institutionnelle garantit la représentativité des territoires membres et l'efficacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques.

La gouvernance du SM3A s'effectue par le biais de 3 organes :

- Le comité syndical
- Le bureau syndical
- Les comités de rivières

Le comité syndical du SM3A est composé de :

- 59 délégués titulaires
- 59 délégué.e suppléant.es

Processus d'information et de décision au sein du SM3A :

Comités de rivières

> émettent des avis et des propositions ;

Bureau syndical > arbitre ;

Comité syndical > délibère.

Le comité syndical

Instance délibérante du syndicat, le comité syndical constitue l'organe de décision politique chargé de définir et d'adopter les orientations stratégiques de l'établissement. Pour optimiser l'efficacité et la fluidité du fonctionnement institutionnel, il délègue certaines attributions au président, tout en maintenant un contrôle démocratique par la transmission systématique d'un compte-rendu des décisions prises à l'ensemble des élu·es des conseils communautaires membres.

La présidence et le bureau

Le Président assure la direction exécutive du syndicat en fixant l'ordre du jour et en présidant les séances du comité syndical. Il met en œuvre les délibérations adoptées avec l'appui des services techniques et administratifs, et dispose de la compétence pour engager les dépenses dans le cadre des autorisations budgétaires. Responsable de la conduite de la politique générale, il s'appuie sur une équipe de 11 vice-présidents.

Les vice-présidents et les commissions thématiques

Les vice-présidents jouent un rôle essentiel dans l'articulation entre l'expertise technique et la décision politique. Ils rendent compte des travaux menés au sein des différentes commissions thématiques et participent à l'élaboration des dossiers inscrits à l'ordre du jour du comité syndical. Cette organisation permet d'assurer un suivi approfondi des différents domaines d'intervention du syndicat.

Les comités de rivière

Instances consultatives, les comités de rivière constituent des espaces privilégiés d'information, d'échange et de réflexion territoriale. Ils examinent et préparent les dossiers en lien avec leur territoire géographique, favorisant ainsi une approche de proximité dans la gestion des enjeux aquatiques. Ces comités peuvent faire appel à des personnes qualifiées extérieures aux conseils communautaires membres pour enrichir leurs travaux. Bien qu'ils ne disposent pas de pouvoir décisionnel, ils formulent des avis et des propositions qui alimentent la réflexion des instances délibérantes, renforçant ainsi la dimension participative de la gouvernance du SM3A. Une organisation institutionnelle qui reflète la volonté du SM3A de concilier efficacité décisionnelle et démocratie territoriale.

L'articulation entre les différentes instances permet d'associer l'expertise technique à la connaissance locale des enjeux, garantissant une prise de décision éclairée et partagée.

Au-delà de son organisation formelle, la gouvernance du SM3A s'inscrit dans une logique de proximité et d'adaptation aux réalités de terrain. Les échanges permanents entre les différents niveaux de décision permettent de construire des politiques publiques cohérentes et acceptées par l'ensemble des parties prenantes.

Cette démarche collaborative favorise l'émergence de solutions innovantes et durables pour la préservation des ressources en eau et la prévention des risques, répondant ainsi aux attentes des citoyens et aux enjeux environnementaux du territoire.

CHIFFRES en 2024

Peigne à matériaux flottants sur le torré



6 séances
publiques

8 réunions
de bureau

6 comités
de rivières



68
délibérations

367
décisions

SM3A, ACTEUR ESSENTIEL DE LA GESTION DE L'EAU

Le SM3A constitue depuis 1994 l'un des piliers de la gestion intégrée des ressources en eau sur le territoire alpin de Haute-Savoie. Né d'un constat partagé sur le mauvais état de l'Arve dans les années 80 et de la volonté d'agir des communes riveraines, ce syndicat intercommunal s'est progressivement imposé comme un acteur incontournable de la préservation des milieux aquatiques alpins.

Un territoire d'intervention exceptionnel
Basé à Saint-Pierre-en-Faucigny, le SM3A intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, qui s'étend de Chamonix à Gaillard. Il fédère aujourd'hui 13 intercommunalités représentant 93 communes et leurs habitants, couvrant un territoire remarquable au cœur des Alpes du Nord. Le périmètre d'action englobe l'Arve et ses principaux affluents : le Giffre, le Risse, le Borne, la Menoge et le Foron du Chablais Genevois.

Des missions au service de l'intérêt général

Le SM3A exerce deux blocs de compétences essentiels dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

D'une part, la structure assure la gestion des milieux aquatiques à travers l'entretien régulier des cours d'eau, la renaturation des berges, la création de zones humides et le rétablissement de la continuité écologique.

D'autre part, elle contribue activement à la prévention des inondations par des actions de confortement des digues et de gestion des risques hydrauliques. L'équipe pluridisciplinaire du syndicat, composée d'ingénieures, technicien-nes et expert-es spécialisé-es, apporte le savoir-faire nécessaire à la réalisation de projets complexes du grand cycle de l'eau. Cette approche intégrée permet de concilier les enjeux environnementaux, sécuritaires et d'usage dans le respect des équilibres écologiques fragiles des milieux alpins.



LA TAXE GEMAPI

Depuis 2017, le bassin versant de l'Arve bénéficie d'un dispositif financier innovant grâce à la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui constitue un outil indispensable pour préserver le territoire alpin particulièrement exposé aux risques hydrologiques.

Le bassin versant de l'Arve présente des défis particuliers liés à sa géographie alpine : torrents impétueux, phénomènes de crues soudaines, érosion des berges et pressions anthropiques importantes dues à l'urbanisation croissante de la vallée. Face à ces enjeux, la compétence GEMAPI permet une approche coordonnée et globale de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Pour financer la prévention des inondations, la protection des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'eau, les communautés de communes ou d'agglomération du territoire ont mis en place la taxe GEMAPI qui est répartie sur les contributions directes locales.

Le montant de cette taxe a connu une évolution progressive pour s'adapter aux besoins croissants du territoire. En 2022, la participation a été ré-évaluée à 17,50€/an/habitant-e (pop. DGF). Cette somme, bien que supérieure à la moyenne nationale qui s'établissait à 7,5€/habitant-e (pop. INSEE) assujettie en 2021, reflète les spécificités et les besoins importants de ce territoire de montagne.

Le financement des actions du SM3A ne repose pas uniquement sur la taxe GEMAPI. 17% des recettes (soit environ 2,5M€) proviennent du soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du département, illustrant la dimension partenariale de cette politique publique.

Le but de la GEMAPI est, à l'échelle de notre territoire, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques de l'ensemble du bassin versant de l'Arve tout en se protégeant contre les crues. Cette approche intégrée permet de concilier protection environnementale et sécurité des populations.

La taxe GEMAPI finance ainsi une multitude d'interventions : entretien et restauration des cours d'eau, création d'ouvrages de protection contre les crues, préservation des zones humides, actions de sensibilisation du public, et études techniques pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant.

Cette politique de gestion durable de l'eau s'inscrit dans une démarche de long terme, essentielle pour préserver le territoire alpin face aux défis climatiques et démographiques actuels.

BILAN FINANCIER

La majeure partie du budget 2024 a été dédiée à la GEMAPI, compétence du bloc commun, le reste étant réparti entre les compétences optionnelles : Arve Pure, Fonds air et animation du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Le fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **7 137 718€**.

Au niveau du bloc commun de compétences GEMAPI, les dépenses d'entretien des cours d'eau représentent 45% des dépenses réelles de fonctionnement, les études de fonctionnement 10%, les charges de personnel 30%. En 2024, les dépenses d'entretien des cours d'eau ont été bien plus élevées que précédemment suite aux crues importantes de novembre/décembre 2023.

Les contributions des structures membres pour la GEMAPI (6 699k€) sont présentes au sein de la section de fonctionnement mais servent aussi bien à financer le fonctionnement que l'investissement.

L'essentiel des dépenses et recettes des compétences optionnelles relèvent de la section de fonctionnement (hormis le versement des primes du Fond air bois) : elles concernent essentiellement les dépenses de personnel pour les agents concernés, les dépenses de communication et d'animation liées. Le financement est assuré par les signataires de chacun des dispositifs.

L'investissement

En 2024, les dépenses réelles d'investisse-

ment ont atteint **7 015 033.59 €**.

Au niveau du bloc commun de compétences, les dépenses relatives aux travaux sous maîtrise d'ouvrage du SM3A représentent 3 509k€ soit 46% des dépenses réelles d'investissement de la GEMAPI. Les dépenses réalisées pour le compte de tiers (essentiellement dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage unique) représentent 13% des dépenses réelles d'investissement, les frais d'études 12% et le remboursement des emprunts 15%.

Le SM3A perçoit pour sa compétence GEMAPI de nombreuses subventions de la part de ses différents partenaires : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département de la Haute-Savoie, Etat et Région Auvergne Rhône Alpes. Au titre de ses différents projets d'investissement, en 2024 1 445 k€ de subventions ont été perçus - soit 28% des recettes réelles d'investissement.

Au niveau des compétences optionnelles, 914k€ ont été versés aux bénéficiaires du Fonds Air Bois.

L'endettement

Au 1^{er} janvier 2025, le capital d'emprunt restant dû était de 8 512 225.86 € alors qu'il était de 14 628 949.24€ au 1^{er} janvier 2018 ; ainsi, durant la période, le syndicat s'est désendetté de 6 116 723.38€.

Ainsi, en 2024, les charges financières d'emprunt (intérêts) étaient de 189k€, et les dépenses de remboursement d'emprunt de 943k€.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

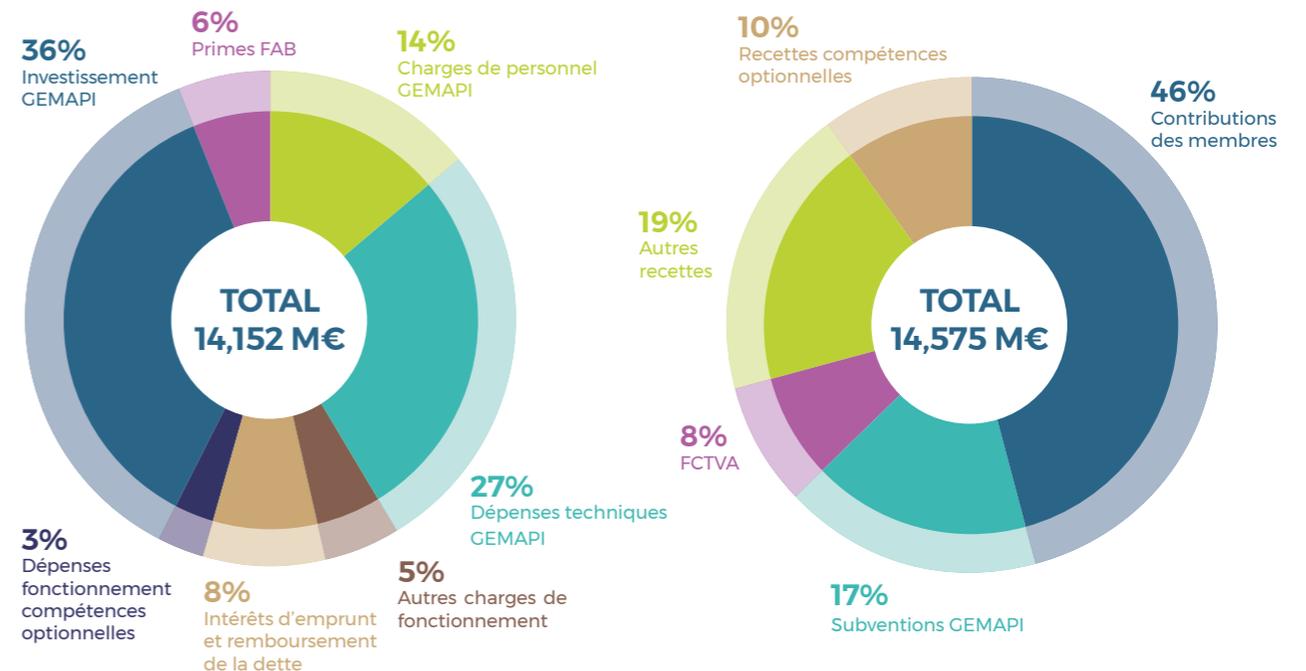
Les chiffres et résultats présentés ci-après sont issus du compte administratif 2024, c'est-à-dire du budget 2024 réellement exécuté (écritures réelles et d'ordre), approuvé par le comité syndical du 27 mars 2025.

Dépenses

Compte-tenu des missions exercées par le SM3A, les dépenses se répartissent de manière équilibrée entre fonctionnement et investissement, avec une légère prédominance du fonctionnement.

Recettes

Le financement du SM3A repose principalement sur les cotisations de ses membres, calculées selon la taxe GEMAPI. Cela lui confère un pouvoir de levier financier, lui permettant d'obtenir des financements complémentaires auprès de divers organismes tels que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département, l'État et d'autres partenaires institutionnels.



LES RESSOURCES HUMAINES

Trente huit personnes aux compétences complémentaires composent l'équipe du SM3A. Cette diversité de métiers et d'expertises constitue la richesse du syndicat et lui permet de répondre aux défis complexes de la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Arve. Du personnel spécialisé en hydraulique aux spécialistes de terrain, chaque profession apporte sa pierre à l'édifice d'une gestion durable des milieux aquatiques.

Structuré en divers pôles, le syndicat s'est organisé progressivement dans un double objectif : de valorisation des compétences et de bonne gestion de chaque programme, afin que l'équipe soit proche des territoires. Cette organisation reflète la diversité des missions du SM3A et permet une approche intégrée des enjeux liés à l'eau.

Le pôle prévention des risques d'inondation

Ce pôle rassemble des spécialistes de l'hydraulique et de l'hydrologie qui œuvrent quotidiennement à la protection des populations. Le personnel spécialisé en hydraulique, hydro-géomorphologie et hydrologie y élabore des stratégies de gestion des risques et conçoit des ouvrages de protection. Ces expertises permettent d'identifier les secteurs les plus exposés et de proposer des solutions d'aménagement adaptées aux spécificités locales.

Le pôle opérationnel

Le personnel technique de terrain constitue l'épine dorsale de ce pôle. Véritables senti-

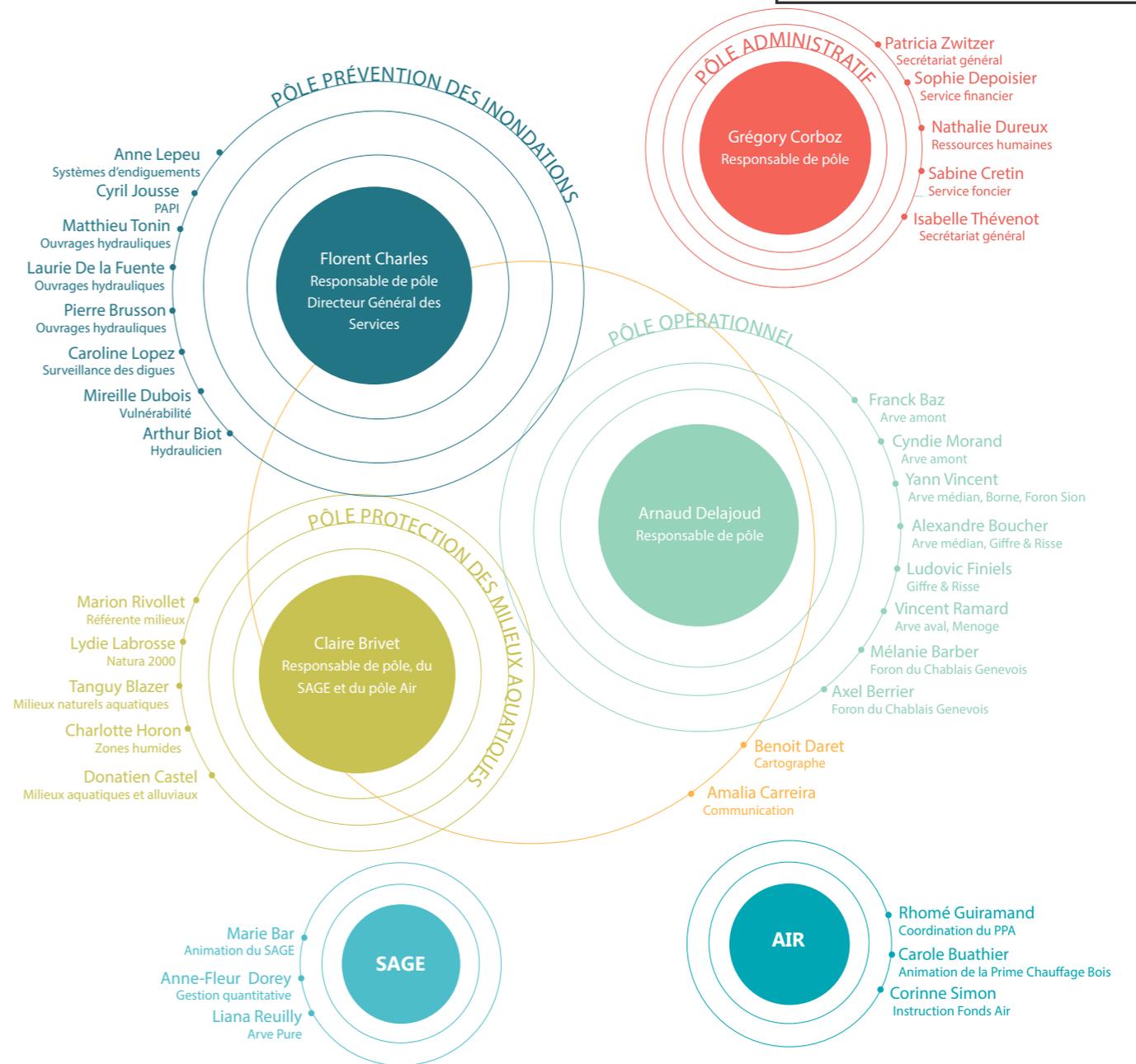
nelles du bassin versant ces spécialistes assurent la surveillance quotidienne des cours d'eau, réalisent les interventions d'entretien et gèrent les situations d'urgence. Leur connaissance affinée du territoire et leur savoir-faire technique sont essentiels à la qualité de la relation entre le SM3A et ses membres.

Le pôle gestion des milieux aquatiques

Au cœur de la préservation de la biodiversité, ce pôle réunit des spécialistes en écologie, hydrobiologie et restauration écologique. L'équipe conçoit et pilote les projets de restauration des cours d'eau, comme celui récemment réalisé sur le Foron de la Roche. Leur connaissance fine des écosystèmes aquatiques permet de concilier préservation de l'environnement et usages du territoire.

Un engagement partagé

Au-delà de la diversité des métiers, ce qui unit l'équipe du SM3A est un engagement commun pour la préservation de la ressource en eau et la protection des territoires. L'équipe élabore des programmes sur l'ensemble des actions du grand cycle de l'eau, traduisant ainsi une vision partagée du service public local. Cette richesse humaine et technique constitue l'un des atouts majeurs du SM3A pour relever les défis de demain et poursuivre sa mission de gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Arve.



ENJEUX, ALÉAS ET RISQUES INONDATION

La gestion du risque d'inondation repose sur la compréhension de trois concepts qui s'articulent de manière indissociable : les enjeux, les aléas et les risques. Cette trilogie constitue le socle de la politique de prévention des crues et guide les décisions d'aménagement.

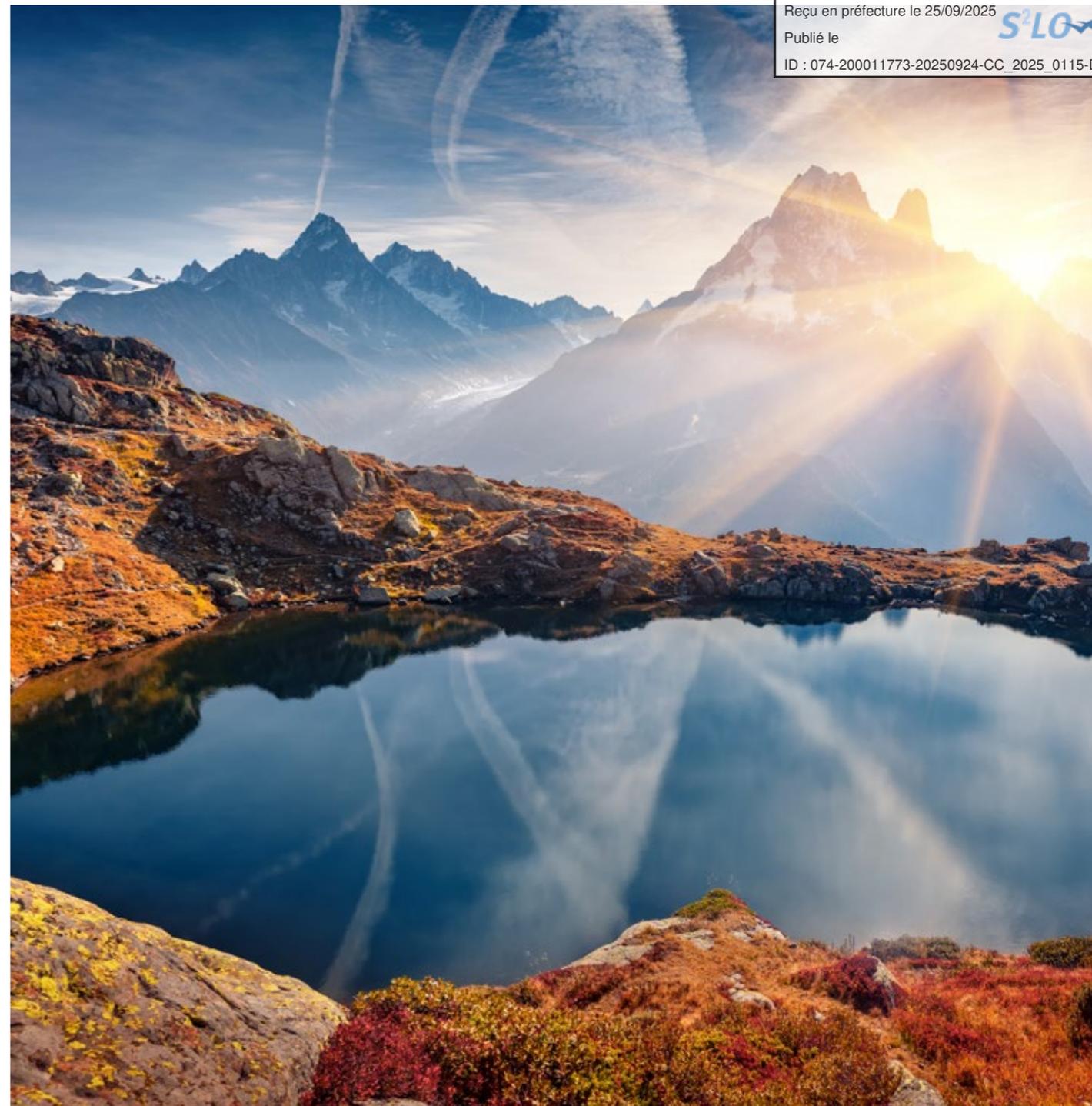
Les enjeux représentent l'ensemble des personnes, des biens, des activités et des valeurs susceptibles d'être affectés par une crue. Dans les vallées et plaines inondables, ces enjeux se concentrent souvent dans les zones les plus exposées : populations résidentes, habitations, entreprises, infrastructures routières et ferroviaires, équipements publics et zones agricoles. La vulnérabilité de ces enjeux face aux inondations dépend de leur localisation par rapport au cours d'eau, de leur résistance à l'inondation et de leur capacité de récupération post-crue. L'urbanisation croissante des zones inondables a considérablement accru le nombre et la vulnérabilité de ces enjeux, multipliant les conséquences potentielles des débordements.

L'aléa inondation correspond à la probabilité d'occurrence d'une crue d'une intensité donnée sur un bassin versant et une période déterminée. Il se caractérise par plusieurs paramètres : le débit de pointe, la durée de débordement, la hauteur d'eau, la vitesse d'écoulement et l'emprise géographique de la zone inondée. Les crues résultent de phénomènes météorologiques variés : précipitations intenses, fonte des neiges, engorgement des sols ou ruptures d'embâcles. Leur caractérisation s'appuie sur l'analyse des données hydrologiques historiques, la modélisation hydraulique et l'étude

des laisses de crue. Cette connaissance permet d'établir des cartes d'aléa définissant les zones susceptibles d'être inondées selon différentes périodes de retour (décennale, centennale, millénaire), outils indispensables pour l'élaboration, par l'Etat, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation.

Le risque d'inondation naît de la présence d'enjeux dans les zones susceptibles d'être inondées. Il se définit comme la probabilité qu'un débordement cause des dommages aux personnes et aux biens situés dans l'emprise de l'inondation. Le problème survient lorsque les populations occupent les zones inondables ou interviennent sur le lit des rivières, perturbant ainsi l'écoulement des eaux. Cette situation s'est aggravée avec l'expansion urbaine qui a progressivement grignoté les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. Le risque évolue également sous l'effet du changement climatique qui modifie les régimes hydrologiques et peut intensifier certains phénomènes de crue.

La maîtrise du risque d'inondation nécessite une approche globale combinant plusieurs stratégies : la connaissance approfondie des phénomènes de crue, la limitation de l'urbanisation en zone inondable, la réduction de la vulnérabilité des constructions existantes, la restauration des zones d'expansion des crues et le développement de systèmes d'alerte performants. Cette démarche intégrée, inscrite dans une vision à long terme du territoire, constitue le fondement d'une cohabitation durable entre les activités humaines et la dynamique naturelle des cours d'eau.



CONFORTER LES DIGUES DU BORNE

Dans le cadre de sa mission de protection des personnes et des biens contre le risque d'inondation, le SM3A a engagé des travaux de consolidation des digues du Borne entre le pont Royal et la confluence avec l'Arve, Ce projet nécessitait une intervention sur les berges et le cordon boisé fortement dégradés qui accompagnaient le cours d'eau.

Face à la nécessité de procéder à un défrichement préalable aux travaux, le SM3A a mis en place une démarche exemplaire de prise en compte de la biodiversité. Une attention particulière a été portée aux arbres à cavités, habitats potentiels des chiroptères, espèces protégées, jouant un rôle écologique majeur.

Le syndicat a développé un protocole spécifique respectant les cycles biologiques de ces mammifères volants. L'abattage des arbres favorables aux chiroptères a été programmé avant le 31 octobre 2024, moment optimal situé hors période de reproduction et hibernation, minimisant ainsi l'impact sur ces espèces sensibles.

L'intervention s'inscrit dans une vision à long terme de l'aménagement du territoire. Une fois les travaux de consolidation achevés, une phase importante de revégétalisation sera menée avec le remplacement systématique de chaque arbre abattu. Cette démarche de compensation écologique permet à terme, de reconstituer un habitat naturel de qualité, bénéfique tant pour l'environnement que pour la sécurité du site.

Le SM3A a également mis l'accent sur la communication avec les riverains, conscient que ces travaux peuvent générer des nuisances temporaires. Un dispositif d'information par panneauage a été déployé pour expliquer les enjeux du projet et les mesures environnementales prises.

Le SM3A veille à la fois à la sécurité publique et à la protection de l'environnement, en privilégiant des solutions durables.



SÉCURISATION DU TORRENT DE L'UGINE

Le SM3A a engagé un projet de sécurisation du torrent de l'Ugine, en amont de la commune de Passy : la création d'une plage de dépôts et d'un piège à corps flottants, dans un secteur particulièrement exposé au risque d'inondation.

L'étude hydraulique menée a mis en évidence la vulnérabilité du secteur de Chedde à partir de débits de crue relativement faibles (10 à 15 m³/s), notamment au niveau du pont des Touvières, sensible à l'obstruction par embâcles et matériaux charriés.

L'aménagement a été réalisé en amont du pont RD13, choisi pour sa configuration naturelle favorable (replat et élargissement du lit), permettant une capacité de stockage des matériaux d'environ 3 880 m³.

L'aménagement présente plusieurs objectifs majeurs :

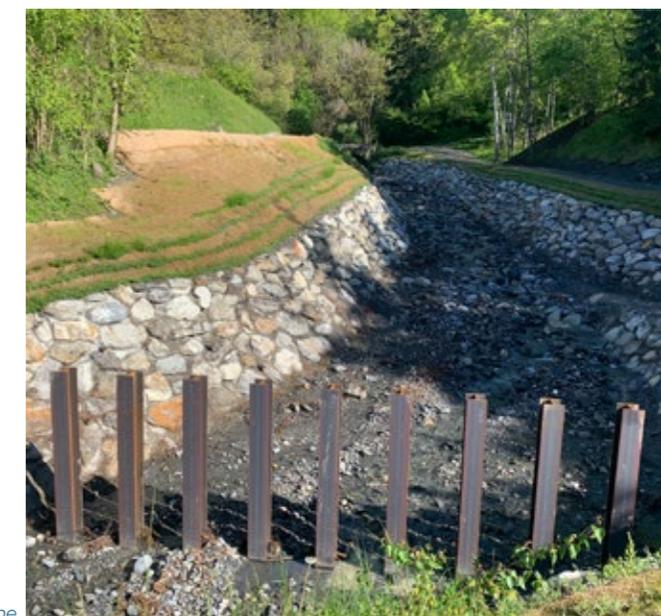
- > **Réduction** du risque d'inondation en interceptant les matériaux et les bois flottants avant leur arrivée en zone urbanisée ;
- > **Protection** des infrastructures, notamment la conduite forcée de la centrale hydroélectrique de la Motte ;
- > **Préservation** de la continuité écologique, grâce à une conception respectueuse du milieu naturel ;
- > **Intégration paysagère**, par l'usage généralisé de techniques de génie végétal sur les berges.

Les travaux ont également prévu l'installation

d'un barrage filtrant de type peigne métallique, la consolidation des berges par enrochements, ainsi que le confortement et la surveillance de la conduite forcée enterrée.

L'exploitation de la plage de dépôt, activée après des événements hydrologiques intenses, permettra un curage rapide, sécurisé et maîtrisé, avec un accès permanent pour les engins. La réutilisation des matériaux extraits est prévue sur des sites identifiés dans la DIG sectorielle.

Cet aménagement est conforme aux objectifs du SAGE de l'Arve, en lien avec la gestion durable de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la sécurité des populations.



Peigne à matériaux flottants sur le torrent de l'Ugine

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE

S²LO

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'ARVE

En 2024, le SM3A a poursuivi son engagement en faveur de la restauration écologique de l'Arve, avec l'opération majeure de retrait de déchets sur le site de la RD14 à Arenthon. Cette intervention s'inscrit dans une stratégie de long terme visant à redonner au cours d'eau ses fonctionnalités naturelles tout en améliorant la biodiversité et la sécurité face aux inondations.

Un site stratégique pour l'avenir de la rivière

Le secteur Borne – Pont de Bellecombe, dernier espace peu urbanisé de la vallée de l'Arve, constitue un territoire-clé pour l'expansion des crues, la diversité écologique et la résilience des milieux aquatiques. Ce corridor de 10 km de long et 350 hectares fait l'objet, depuis 2020, d'une stratégie opérationnelle de restauration menée par le SM3A. Grâce à une politique d'acquisition foncière volontariste, 270 hectares ont déjà été sécurisés.

Des travaux à fort enjeu écologique

Les altérations historiques de l'Arve – endiguements, remblaiements, extractions – ont réduit sa largeur active, faisant disparaître des habitats spécifiques. Ce phénomène a entraîné la régression d'espèces emblématiques comme la Petite massette ou la disparition du Criquet des torrents. Par ailleurs, la présence de décharges issues d'anciennes gravières aggrave les atteintes au milieu.

Le chantier vise à retirer 18 000 m³ de déchets, répartis sur plusieurs décharges, dont la RD14 et ses massifs adjacents (RD11, RD13, RD17), tout en remodelant une partie du lit pour faciliter la mobilité de la rivière. À terme, la largeur de divagation de l'Arve sera dou-

blée (de 200 à 400 m), rendant plus de 21 hectares à la dynamique fluviale.

Un chantier exemplaire en matière de gestion des déchets

Les déchets, enfouis jusqu'à 5 mètres de profondeur, sont extraits à l'aide de caissons blindés, puis triés et assainis. Une plateforme dédiée permet le ressuyage sur place. Sur les 8 000 tonnes de terres extraites, une grande partie pourra être réutilisée localement après dépollution.

Une vision à long terme

Le chantier se poursuivra jusqu'en 2027 avec notamment la dépose d'un pylône haute tension par RTE, indispensable à la finalisation de l'opération. D'autres interventions sont prévues en aval, sur la commune de Contamine-sur-Arve, afin de restaurer les portions les plus contraintes de la rivière et générer un gain écologique maximal.

Avec cette action d'envergure, le SM3A confirme sa volonté de restaurer un fonctionnement naturel et résilient de l'Arve, au bénéfice des milieux, des populations et des générations futures.



Extraction de la décharge RD14

INTERVENTIONS D'URGENCE

La crue exceptionnelle du 14 novembre 2023 a causé des dommages majeurs aux infrastructures d'assainissement et de mobilité douce dans la vallée du Giffre. Ces événements ont nécessité une mobilisation rapide des acteurs locaux pour assurer la continuité du service public et protéger les équipements stratégiques, notamment la station d'épuration de Morillon.

Une crue aux conséquences multiples

Le 14 novembre 2023, la crue du Giffre a occasionné des dégâts considérables sur le réseau d'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Morillon.

Les canalisations et regards ont été arrachés, interrompant brutalement le traitement des effluents de toute la vallée amont.

Pendant plusieurs jours, ces eaux usées se sont écoulées directement dans le Giffre, créant une situation environnementale critique.

Parallèlement, la station d'épuration elle-même s'est retrouvée exposée aux risques d'érosion en cas de nouvelle évolution du lit du Giffre. Le chemin de mobilité douce «Au fil du Giffre» n'a pas été épargné, emporté sur plusieurs dizaines de mètres.

Une réaction rapide et coordonnée

Face à cette situation d'urgence, le SIMG (Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre), a immédiatement lancé une opération de rétablissement des écoulements vers la STEP.

Si une opération de protection de la STEP était prévue sous maîtrise d'ouvrage du SM3A pour 2024-2025 l'évolution du cours d'eau durant l'été 2024 a imposé une intervention d'urgence anticipée. Cette intervention a visé à enrayer les érosions menaçant les infrastructures dans l'attente de la mise en œuvre du projet définitif. Les travaux ont porté sur l'atterrissement central du lit pour recentrer les écoulements, supprimer l'effet de méandrage qui menaçait à très court terme un regard d'eaux usées, et consolider les berges par l'apport de matériaux sur les zones d'érosion actives.

L'ampleur de cette intervention témoigne de l'urgence de la situation : 40 000 m³ de matériaux ont été remaniés pour un montant de 190 000 € HT.

Ces événements illustrent la vulnérabilité des infrastructures face aux phénomènes climatiques extrêmes et la nécessité d'une approche coordonnée entre les différents acteurs du territoire. La réactivité des services publics a permis de limiter les impacts environnementaux et d'assurer la continuité du service d'assainissement.

Ces interventions d'urgence, bien que coûteuses, constituent une étape nécessaire avant la mise en œuvre du projet de protection définitive de la station d'épuration, dont les travaux sont prévus à l'automne 2025.

SURVEILLANCE GÉOPHYSIQUE DES OUVRAGES

Dans le cadre de la surveillance de ses ouvrages hydrauliques, le SM3A a mandaté une campagne d'investigations géotechniques approfondies sur la digue de l'Hôpital à Sallanches en août 2024.

L'objectif était d'identifier la présence éventuelle de zones hétérogènes ou de cavités dans le corps de la digue, phénomènes susceptibles de compromettre l'intégrité structurelle et la sécurité des populations riveraines. L'étude a utilisé une méthode géophysique non-destructive par technologie radar, basée sur la réflectométrie d'impulsions électromagnétiques. Cette technique permet d'ausculter les structures sans altérer leur intégrité, solution optimale pour le diagnostic des ouvrages en service.

Ces investigations géophysiques ont été couplées à des investigations géotechniques destructives (3 sondages destructifs de 4 m de profondeur) pour confirmer ou infirmer les signaux géophysiques relevés.

Ces investigations revêtent une importance stratégique pour le SM3A, puisque la surveillance continue des ouvrages hydrauliques constitue un pilier fondamental de la prévention des risques d'inondation. Les digues représentent des équipements vitaux dont la défaillance pourrait avoir des conséquences graves.

Cette campagne géotechnique fournit des données factuelles indispensables pour évaluer la nature des ouvrages, leur stabili-

té structurelle et orienter les futures décisions de maintenance ou de renforcement. L'approche scientifique adoptée, combinant investigations in-situ et essais de laboratoire, garantit une connaissance précise des caractéristiques du sous-sol, élément fondamental pour une gestion éclairée du patrimoine hydraulique et la sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations.

En anticipant les désordres potentiels, le syndicat planifie ses interventions de manière optimale, minimisant les risques et les coûts.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence et de responsabilité vis-à-vis des citoyens, démontrant la capacité du SM3A à assurer une surveillance rigoureuse et à garantir les niveaux de sécurité requis.



JARDIN DE DÉCOUVERTE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le SM3A développe un projet ambitieux autour de son siège social : la création d'un « jardin de découverte des milieux aquatiques ». Cette initiative transforme près de 8 hectares de terrain en une démarche novatrice dédiée à l'éducation environnementale.

Un site riche en histoire et en biodiversité
Historiquement, les lieux abritaient l'hôtel-restaurant du Mont Blanc, avec sa pisciculture et ses zones de pêche. Depuis l'acquisition par le SM3A en 2009, le site a conservé sa vocation piscicole grâce au partenariat avec l'AAPPMA du Faucigny. Le terrain présente une remarquable diversité écologique : le ruisseau du Brachouet, des bras secondaires, petits plans d'eau, bassins de pisciculture, prairies et structures boisées s'y côtoient. Cette mosaïque de milieux constitue un atout majeur pour le projet pédagogique.

Une ambition éducative multi-partenaire

Le SM3A ne travaille pas seul sur ce projet. Plusieurs partenaires enrichissent déjà le site : le syndicat apicole de Haute-Savoie y a installé son rucher expérimental, tandis qu'Alvéole, entreprise d'insertion, gère la pépinière d'hélophytes et les cultures destinées aux mélanges grainiers. L'objectif principal consiste à centraliser les activités de sensibilisation aux milieux aquatiques et zones humides, jusqu'alors dispersées dans toute la vallée de l'Arve.

Des aménagements pensés comme une exposition grandeur nature

Les aménagements prévus s'articuleront autour de plusieurs secteurs thématiques. Le secteur amont comprend le moulin de Bajolet et son verger haute-tige, destiné à devenir le point de départ privi-



Etang avant travaux



Etang après travaux

légié des visites. Le secteur central présente des démonstrations de zonation longitudinale et transversale des milieux naturels typiques des abords de cours d'eau. Le secteur aval, près du bâtiment SM3A, concentre les principaux équipements pédagogiques : étang principal agrandi avec berges en pente douce favorisant la végétation palustre, ouvrages de génie végétal le long du Brachouet, amphithéâtre ceinturant une mare, et extension du ruisseau entourée de prairies humides.

Un public diversifié pour un impact maximal

Le projet s'adresse prioritairement aux scolaires du cycle 1 au cycle 4. Les étudiants de lycées professionnels agricoles, d'HEPIA et autres établissements supérieurs pourront également bénéficier d'ateliers pratiques et de cours de botanique. Le grand public n'est pas oublié : lors d'évé-

nements ponctuels, le site ouvrira ses portes à tous.

Une vitrine pour la restauration écologique

Au-delà de sa dimension pédagogique, ce jardin de découverte constitue une vitrine des techniques de restauration des milieux aquatiques. Les visiteurs pourront observer concrètement les méthodes de génie végétal utilisées dans la renaturation des cours d'eau et comprendre les enjeux de la gestion durable de la ressource en eau.

Cette initiative du SM3A illustre parfaitement comment un syndicat de rivière peut dépasser ses missions traditionnelles pour devenir un acteur de l'éducation environnementale, contribuant ainsi à sensibiliser les citoyens de demain aux défis de la préservation des milieux aquatiques.



LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE CONFORTEMENT

Le bassin versant de l'Arve, territoire de montagne aux caractéristiques hydrologiques complexes, présente des défis particuliers en matière de protection des berges. Entre dynamique torrentielle intense, crues soudaines et enjeux de sécurité croissants liés à l'urbanisation, le SM3A a développé une approche diversifiée et innovante qui concilie protection efficace et respect de l'environnement aquatique.

Le génie végétal au service de la nature

Les techniques de génie végétal constituent la solution de protection de berge privilégiée pour les zones à dynamique modérée, offrant des avantages écologiques et économiques. Les fascines de saules, réalisées avec des branches vivantes de différentes espèces arbustives, offrent une protection naturelle particulièrement adaptée aux pieds de berge. Elles constituent la mise en place de fagots de branches fixées à des pieds ancrés dans le sol. Lorsque les branches sont vivantes, le végétal va développer un système racinaire qui viendra compléter la protection et la stabilité du sol. Le matériel végétal utilisé peut parfois être prélevé sur site, ce qui permet de réduire les coûts. Les tapis de branches, souvent associés à des treillis de géotextiles tissés biodégradables, complètent cette panoplie en stabilisant les surfaces remaniées tout en favorisant la revégétalisation naturelle des berges.



Berge confortée grâce au génie végétal à Glières Val de Borne

Génie civil, la robustesse face aux torrents

Dans les secteurs plus exposés aux forces hydrauliques, l'enrochement demeure la technique de référence incontournable. Cette méthode consiste à disposer des blocs rocheux offrant une résistance maximale aux contraintes mécaniques générées par les crues torrentielles, dont les dimensions sont calculées à partir des résultats de modèles hydrauliques. Les gabions, structures métalliques préfabriquées remplies de matériaux pierreux locaux, peuvent constituer une alternative adaptée aux zones torrentielles à forte pente. Leur flexibilité leur permet de s'adapter aux déformations du terrain tout en maintenant leur efficacité protectrice.

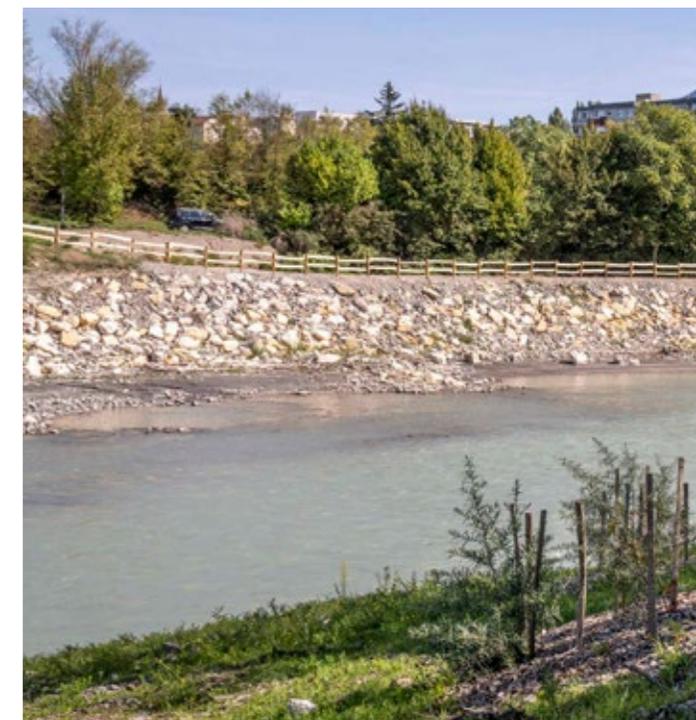


Une digue entièrement minérale pour maintenir le Clévieux à Samoëns

L'approche mixte : le meilleur des deux mondes

Le SM3A privilégie les techniques mixtes qui associent judicieusement enrochements en pied de berge et aménagements végétalisés en partie haute. Cette approche garantit la protection des biens et des personnes tout en préservant l'écosystème aquatique et les continuités écologiques. L'association enrochement-génie végétal permet de stabiliser durablement les berges tout en créant des habitats favorables à la faune aquatique et ripicole.

Cette stratégie diversifiée s'adapte finement aux spécificités de chaque site, respectant les contraintes hydrauliques tout en maintenant les fonctionnalités écologiques essentielles du bassin versant de l'Arve. L'expérience acquise par le SM3A sur ces 30 années d'intervention constitue aujourd'hui une référence en matière de gestion intégrée des cours d'eau de montagne.



Exemple d'ouvrage en technique mixte sur l'Arve à Gaillard

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU FORON DE LA ROCHE

En juin 2024, le SM3A a inauguré un projet de restauration écologique sur le Foron de la Roche à Saint-Pierre-en-Faucigny. Cette opération allie innovation technique et partenariats durables pour rétablir la continuité écologique et redonner un corridor naturel fonctionnel à la faune piscicole.

Un défi technique et écologique

Le Foron de la Roche avait subi de nombreux aménagements altérant son fonctionnement naturel. Le seuil du pont de Fernolet constituait un obstacle majeur avec une chute difficilement franchissable par la truite fario. Le SM3A a déployé une solution adaptée en remplaçant l'ancien ouvrage par une rampe à macro-rugosités dotée d'une échancrure centrale. Cette conception permet de maintenir une lame d'eau suffisante

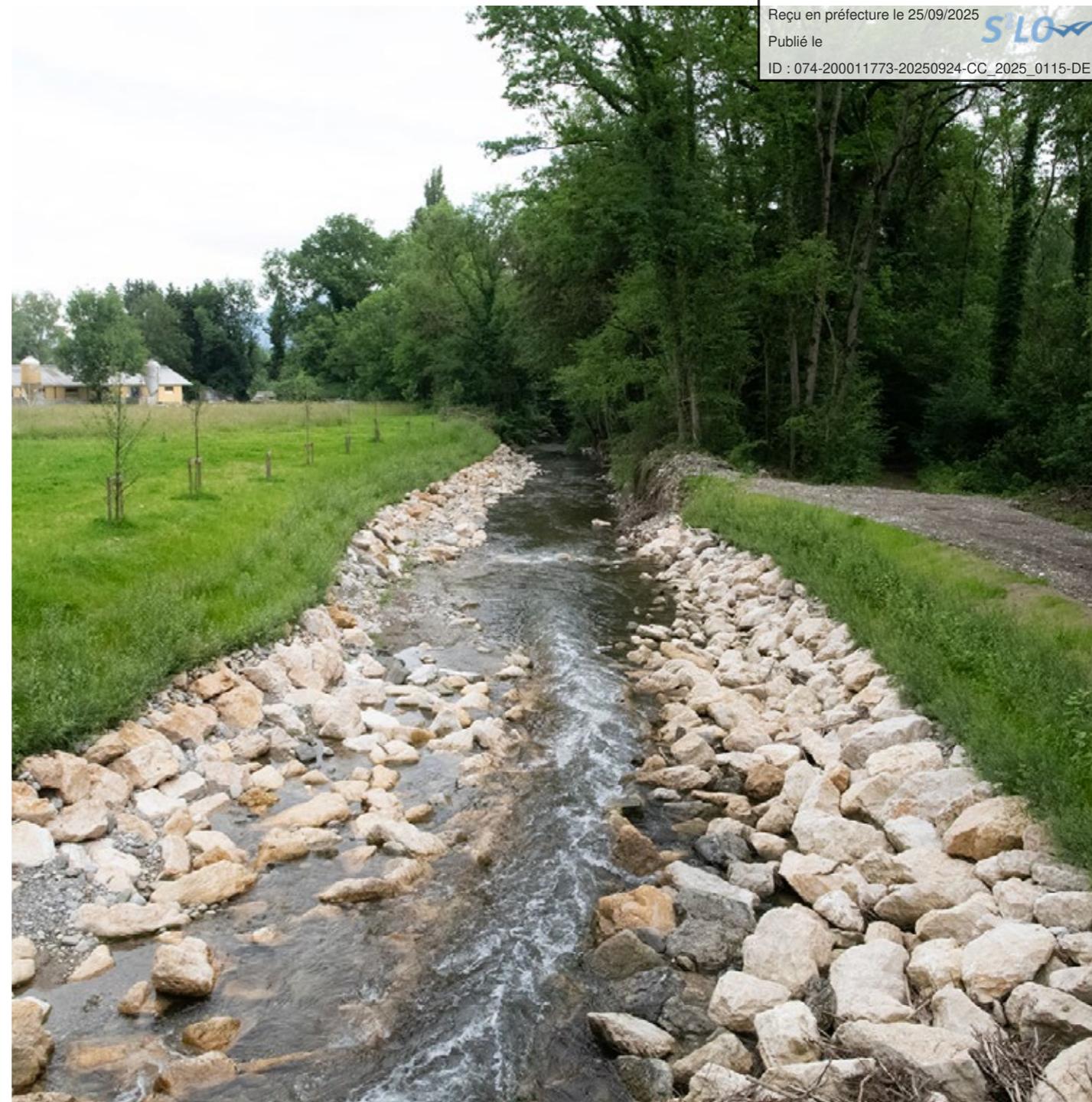
même en basses eaux, avec des zones de repos pour faciliter le passage des poissons.

Une approche environnementale complète

Au-delà de la continuité piscicole, le SM3A a mené une intervention globale. Les berges dégradées ont été reprises avec des enrochements libres et des plantations reconstituant une ripisylve, qui apportent l'ombrage nécessaire et luttent contre la renouée du Japon.

Un modèle de partenariat territorial

Ce projet témoigne de la capacité du SM3A à mobiliser des partenariats durables. Le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie démontre la reconnaissance de la qualité des projets. La part financée par la taxe GEMAPI, illustrent l'engagement solidaire du territoire.



Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE

RENATURATION DU RUISSEAU DE LA FONTAINE

Les travaux de renaturation du ruisseau de la Fontaine aux Houches ont été achevés avec succès, ouvrant 215 mètres de cours d'eau en continuité directe avec l'Arve.

Cette intervention exemplaire redonne vie à l'une des dernières reliques de l'écosystème alluvial historique de la vallée, offrant un habitat de choix pour la truite fario et renforçant significativement la biodiversité locale.

Historiquement, le fond de la vallée de l'Arve abritait un réseau hydrographique complexe, alimentant de nombreuses zones humides et créant une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité. Ce système écologique remarquable a progressivement été simplifié et banalisé sous la pression des aménagements et infrastructures successifs.

Le ruisseau de la Fontaine constituait la principale relique de cet écosystème sur la commune des Houches. Ce cours d'eau, qui prend sa source sous le col de la Forclaz représente donc un patrimoine naturel d'une valeur exceptionnelle.

Un parcours marqué par l'artificialisation

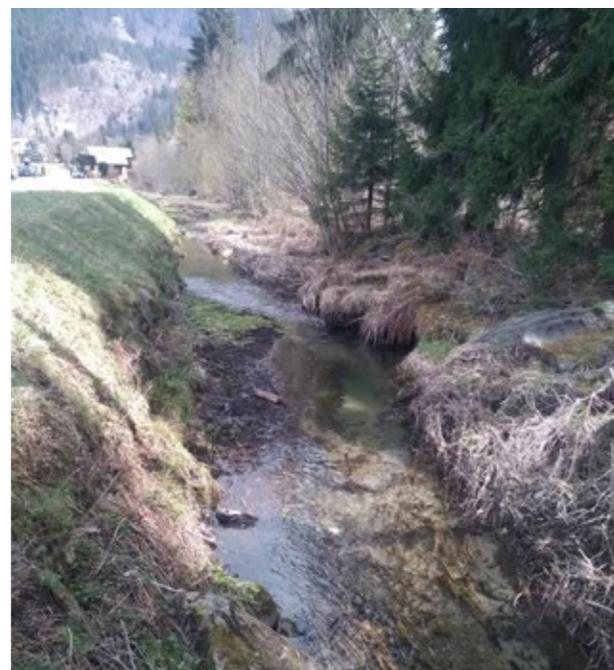
Le tracé du ruisseau témoignait des contraintes liées au développement territorial. Dévoiyé de son cours historique, il a été busé à plusieurs reprises, ce qui a fragmenté la continuité écologique du cours d'eau.

Le tracé officiel ne correspondait plus à la réalité du terrain, illustrant l'ampleur des modifications subies par ce milieu aquatique.

Un potentiel écologique exceptionnel

Malgré ces altérations, le ruisseau de la Fontaine

offrait des conditions particulièrement favorables à la faune aquatique, notamment à la truite fario. Les substrats et faciès d'écoulement présents restaient propices à la reproduction naturelle et au grossissement de cette espèce emblématique. En période de crue sur l'Arve, il constituait une zone refuge essentielle.



Le ruisseau de la Fontaine avant travaux

Une renaturation réussie par le SM3A

Face à ce constat, le SM3A a engagé un ambitieux projet de renaturation sur le secteur de l'ancienne station d'épuration des Houches. Les travaux, désormais achevés, ont permis d'ou-

vrir 74 mètres linéaires de cours d'eau et de rouvrir ainsi 215 mètres de ruisseau en continuité écologique directe avec l'Arve.

Au-delà de la simple renaturation d'un cours d'eau, cette intervention s'inscrit dans une démarche plus large de préservation du patrimoine naturel alluvial de la vallée de l'Arve.

Le SM3A a ainsi redonné vie à un élément fondamental de l'écosystème historique, tout en renforçant la résilience des milieux aquatiques face aux pressions environnementales contemporaines. Cette réalisation démontre

comment des interventions techniques maîtrisées peuvent avoir des impacts écologiques considérables, en restaurant des fonctions écosystémiques essentielles à l'échelle du bassin versant.

L'expertise du SM3A en matière de renaturation des cours d'eau trouve ici une illustration parfaite, confirmant son rôle central dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques de la vallée de l'Arve.



Le ruisseau de la Fontaine après travaux

LE CHEMIN DE L'ARVE FRANCHIT UN NOUVEAU CAP

En 2024, le SM3A a poursuivi la concrétisation de l'un des projets du contrat de rivière Arve : le développement du chemin Léman Mont-Blanc. Cette ambitieuse initiative vise à créer un sentier de 106 kilomètres, accessible aux randonneurs pédestres, équestres et vététistes, reliant les sources de l'Arve au col de Balme à Chamonix jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Genève.

Le principal défi du projet résidait dans le franchissement de l'Arve au niveau de l'aménagement hydroélectrique de Servoz.

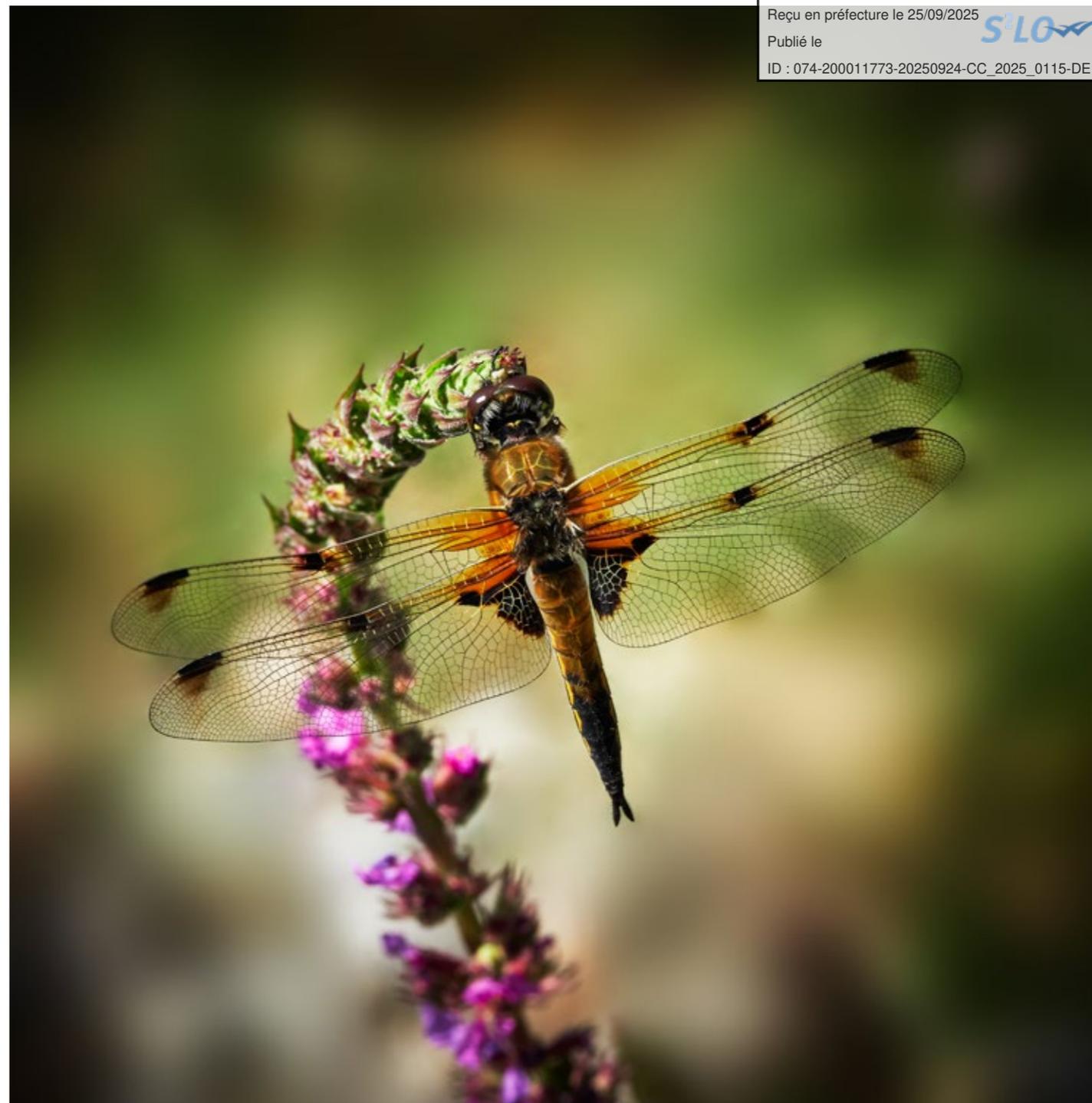
Pour des raisons de sûreté et de sécurité, le passage du public sur la passerelle EDF étant impossible, le SM3A a dû imaginer une alternative technique et réglementaire.

La solution retenue a consisté en l'installation d'une passerelle de franchissement de 21 mètres à ossature métallique, particulièrement adaptée à la nature géologique du site.

Cette infrastructure technique permet de traverser l'Arve tout en respectant les contraintes imposées par la proximité des installations hydroélectriques.

Grâce à cette réalisation, 1,9 kilomètre de cheminement supplémentaire a été ouvert au public, reliant efficacement les communes de Servoz et Passy. L'ouvrage constituait le chaînon manquant pour assurer la continuité du parcours sur ce secteur sensible, offre désormais aux usagers une liaison sécurisée entre ces deux territoires.

Une nouvelle fois, la lumière est mise sur la capacité des acteurs territoriaux à collaborer pour surmonter les contraintes techniques et réglementaires les plus complexes. La coordination entre le SM3A, les intercommunalités, EDF et l'État démontre qu'il est possible de concilier valorisation du territoire, préservation de l'environnement et sécurité des installations industrielles.



Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*) et Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) - 2 espèces emblématiques du bassin versant de l'Arve

UN RUCHER TECHNIQUE AU SM3A

Depuis 2018 le SM3A accueille sur son site une initiative remarquable : le Rucher Technique de Haute-Savoie. Ce partenariat exemplaire entre une structure publique dédiée à la gestion de l'eau et le Syndicat d'Apiculture illustre parfaitement la synergie possible entre protection des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité.

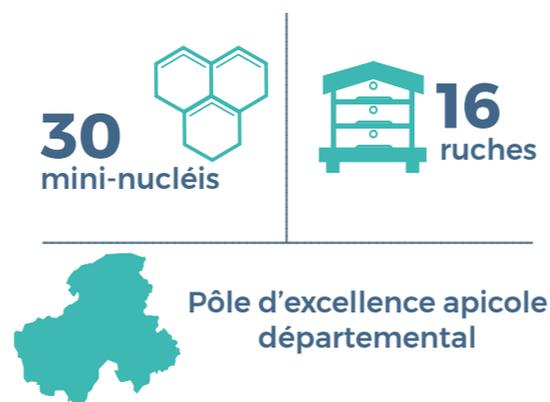
L'implantation du Rucher Technique à cet endroit n'est pas un hasard. Cette ancienne pisciculture offre des conditions idéales : eau potable abondante, espaces vastes et environnement préservé.

Ainsi, le SM3A démontre son engagement concret pour la biodiversité, élargissant son action au-delà de ses missions premières de

gestion hydraulique.

Cette collaboration s'inscrit dans la démarche environnementale globale du SM3A, qui reconnaît que la santé des écosystèmes aquatiques est intimement liée à celle des pollinisateurs.

En accueillant ce rucher d'élevage d'abeilles endémiques, le syndicat contribue directement à la préservation d'un maillon essentiel de la chaîne de nos écosystèmes et renforce la résilience de notre territoire face aux défis environnementaux.



< Abeille Noire (Mellifera Mellifera) >



LA CISTUDE D'EUROPE, UNE ESPÈCE À PRÉSERVER

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est l'unique tortue d'eau douce indigène de France. Elle est strictement protégée en Europe et inscrite en annexe II de la Directive Européenne «Habitats, Faune, Flore». Menacée de disparition dans les Alpes du nord elle a disparu du département depuis le début du 20^{ème} siècle.

Cette espèce remarquable se distingue par sa carapace bombée de couleur brun-noir ornée de taches et de rayures jaunes caractéristiques. Les femelles, plus grandes que les mâles, peuvent atteindre 20 centimètres de longueur et vivre plus de 80 ans.

Parfaitement adaptée à la vie aquatique, la Cistude possède des pattes palmées et une queue relativement longue. Elle se nourrit principalement de petits poissons, d'amphibiens, d'invertébrés aquatiques et occasionnellement de végétaux. Cette tortue semi-aquatique apprécie les eaux calmes et peu profondes : étangs, mares, marais, bras morts de rivières et canaux à végétation dense.

Les principales menaces pesant sur l'espèce incluent la destruction et la fragmentation de ses habitats, la pollution des milieux aquatiques, les captures illégales, la prédation par les espèces invasives comme la Tortue de Flo-

ride, et les collisions routières lors des déplacements terrestres

Dans la logique de la restauration hydromorphologique et écologique, menée sur l'espace Borne Pont de Bellecombe, le SM3A s'est engagé dans une politique de conservation de la biodiversité. C'est dans ce cadre qu'un programme de réintroduction de la Cistude d'Europe est actuellement en cours.

Ce projet pionnier représente un espoir concret de voir renaître cette espèce emblématique sur le territoire après plus d'un siècle d'absence, témoignant de l'engagement du SM3A pour les générations futures.



Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) >

STRATÉGIE FONCIÈRE

Face aux enjeux croissants de préservation des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation, le SM3A a développé une stratégie foncière ambitieuse pour soutenir ses missions GEMAPI.

L'acquisition foncière constitue un outil privilégié pour la restauration des continuités écologiques. Le syndicat identifie les zones prioritaires pour reconstituer les ripisylves fragmentées et sécuriser les corridors alluviaux.

Les zones humides font l'objet d'une attention particulière, notamment celles situées à proximité des zones urbanisées qui présentent une vulnérabilité accrue. Des acquisitions ciblées sont prévues sur des secteurs stratégiques comme par exemple, les zones humides de la Fontaine aux Houches ou du Foron du Chablais genevois.

Maîtrise foncière pour les travaux et ouvrages

La stratégie intègre également les besoins d'accès et d'entretien des infrastructures hydrauliques. L'acquisition ou la mise en place de servitudes sur les emprises des chemins d'accès aux sites de travaux, aux stations hydrométriques et aux ouvrages de protection permet d'assurer une gestion pérenne. De plus, la régularisation des systèmes d'endiguement récupérés au titre de la GEMAPI nécessite de démontrer la pleine possession foncière, soit par acquisition, soit par constitution de servitudes.

Outils et méthodes mis en place

Le SM3A développe et/ou renforce ses partenariats avec les collectivités afin de mettre en place la procédure des biens vacants et sans maître, ainsi que pour intégrer des emplacements réservés dans les documents d'urbanisme.

Une veille foncière est également menée, via la SAFER, sur les parcelles incluses dans la trame turquoise.

Cette approche anticipatrice permet de constituer des réserves foncières stratégiques pour les futurs projets de renaturation et de protection contre les inondations.

Une stratégie foncière qui s'inscrit dans une démarche globale de préservation des ressources en eau et de résilience territoriale face aux défis climatiques.



Chantier de renaturation du Foron réalisé, en partie, sur un bien acquis par procédure de bien vacant et sans maître.

FORUM DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les structures GEMAPI portent une mission fondamentale : conduire l'ensemble des actions relatives à la gestion des cours d'eau et de leurs affluents. L'approche adoptée repose sur une gestion intégrée à l'échelle du réseau hydrographique.

Cette vision d'ensemble leur permet de concilier plusieurs objectifs stratégiques : garantir le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité des écosystèmes aquatiques, respecter les usages et les droits d'eau existants, et assurer la déclinaison territoriale des orientations définies aux niveaux national et européen.

Cette complémentarité des missions et la cohérence des approches territoriales ont naturellement conduit les cinq structures

du département à développer une stratégie commune de communication et de valorisation de leurs actions.

Ainsi, le **SYR'USSES** (gestionnaire du bassin des Usses), le **SMIAC** (responsable du Chéran), le **SILA** (en charge du Fier et du Lac d'Annecy), le **SIAC** (gérant les Dranses et l'Est Lémanique) et le **SM3A** ont choisi de mutualiser leurs efforts en tenant un stand commun lors du Forum des collectivités territoriales.

Une initiative qui illustre la volonté de renforcer la lisibilité de leur action auprès des personnes élues et des partenaires, tout en démontrant l'efficacité d'une approche concertée dans la gestion des enjeux liés à l'eau sur le territoire.



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE



JOURNÉE RELAIS DE L'EAU

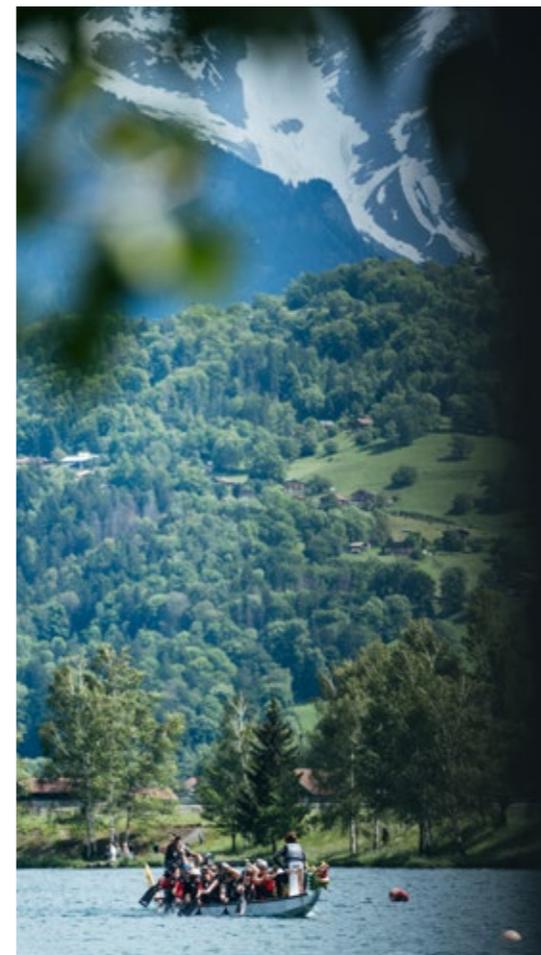
En 2024, partout en France, les Etablissements Publics de Bassin ont organisé avec leur partenaires des événements pour promouvoir la gestion de l'eau par bassin versant. C'est dans ce cadre, que le SM3A a organisé un challenge de Dragon Boat sur le lac de Passy.

Pourquoi des Journées RELAIS de l'EAU en 2024 ?
Les Journées RELAIS de l'EAU se sont inscrites dans la formidable dynamique nationale engagée autour des Jeux olympiques 2024. Elles avaient pour objectif de mobiliser autour de la gestion en bien commun de l'eau, pour répondre aux défis du changement climatique qui s'imposent.

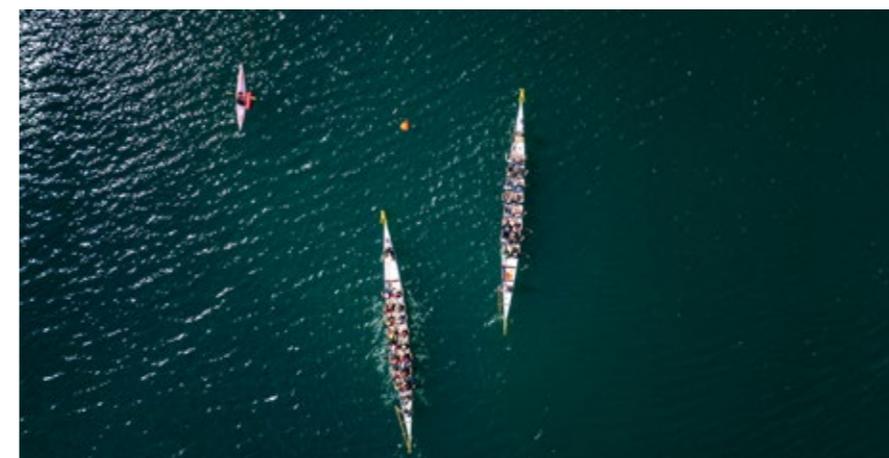
Une approche alliant sport et sensibilisation
Le concept développé s'est appuyé sur une dimension ludique et sportive pour aborder les

questions cruciales de gestion de l'eau et de prévention des risques. En cette année olympique, cette approche a transformé la contrainte climatique en opportunité de mobilisation citoyenne.

Des enjeux territoriaux au cœur de l'action
Cette initiative répond aux défis croissants d'inondations, sécheresses et tensions autour de la ressource en eau. Cet évènement a démontré l'efficacité d'une approche transversale combinant expertise technique, mobilisation sportive et engagement territorial. L'expérience acquise constitue un socle solide pour de futures actions de sensibilisation aux enjeux climatiques, s'inscrivant pleinement dans notre mission de valorisation d'une gestion intégrée de la ressource en eau.



Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE



LE SAGE DE L'ARVE



Le schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Arve, est un document portant des orientations spécifiques pour viser un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau dans notre territoire.

Construit en concertation avec de multiples acteurs réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), il a été validé en juin 2018 par arrêté préfectoral.

La CLE a travaillé en 2024 sur de nombreux avis (téléchargement possible sur le site du SAGE www.sage-arve.fr) :

> 7 PLU en cours de révision générale, 5 PLU en révisions simplifiées ou modifications et 2 SCOT (l'un en révision générale et l'autre en cours de mise en en compatibilité).

> 8 dossiers loi sur l'eau.

Certaines actions inscrites au SAGE de l'Arve sont portées par son équipe dédiée au sein du SM3A. En 2024, plusieurs dossiers prioritaires ont avancé :

Etudes quantitatives (dites EVP – Evaluation des Volumes Prélevables) sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve. Dans son volet « QUANTITE », le SAGE de l'Arve identifie plusieurs bassins versants comme étant des secteurs soumis à des tensions quantitatives : Foron du Chablais genevois, Menoge, Nant de Sion et Foron de la Roche. En application de la disposition QUANTI-4 du SAGE, le SM3A a lancé ces études en février 2024. De premiers

résultats seront disponibles entre le dernier trimestre 2025 et le début d'année 2026.

Stratégie qualité des eaux : ateliers « qualité ».

Le SAGE prévoit dans son volet « QUALITE » l'élaboration d'une « stratégie de réduction des rejets polluants » sur son territoire. Des ateliers sur la thématique « Eaux usées/Eaux pluviales » ont été proposés le 20 juin 2024 aux élus et aux techniciens du territoire du SAGE. Cette rencontre avait pour objectif de réfléchir ensemble sur les thématiques de gestion des eaux usées (non domestiques, domestiques) et des eaux pluviales.

Validation et diffusion d'un guide « urbanisme et SAGE ».

Le SAGE constitue le fondement de la politique locale de gestion de l'eau dans le bassin versant de l'Arve. Dans ce contexte, il est essentiel que les documents d'urbanisme intègrent ses enjeux et ses préconisations. Pour aider les collectivités et les prestataires en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, un guide « Urbanisme et SAGE » a été validé par la CLE lors de sa séance du 8 février 2024. Une présentation de ce document, destinée aux élus, aux services techniques, aux services de l'Etat et aux prestataires urbanistes a été organisée le 6 juin 2024.

Ce guide est disponible en téléchargement sur le site du SAGE de l'Arve.

Pour en savoir plus >

<https://www.sage-arve.fr>

ARVE PURE

Le troisième volet « Arve Pure 2022 » (2019-2024), financé par l'Agence de l'eau et animé par le SM3A en collaboration avec le SNDEC et les 9 collectivités opérationnelles (2CCAM, CCMG, CCFG, CCPR, AA, SRB, CCPMB, CCVC-MB, CCG), a permis de financer plus de 161 opérations grâce à 5,9 M€ d'aides de l'agence de l'eau.

L'année 2024 marque la fin de l'opération collective « Arve Pure » après 17 ans d'actions en faveur de la réduction des rejets chargés en micropolluants (métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides...) issus des activités non domestiques. Dans ce cadre, des postes d'animation au sein des collectivités ont été financés pour réaliser des actions de diagnostic, d'accompagnement, de communication, etc ; ainsi que les projets conduits par les entreprises ou les collectivités.

Parmi les 161 projets de réduction des rejets toxiques, 106 (65,8 %) ont été portés par les fi-

lières du décolletage (usinage, chromage...), 40 (25 %) par d'autres entreprises privées (garages, artisans BTP, industries de traitement de déchets/recyclage) et 15 (9 %) par des collectivités.

En 5 ans, les entreprises et les services techniques des collectivités ont investi plus de 21.2 M€ dont 10 M€ retenus par l'agence de l'eau dans le calcul de l'assiette en faveur de la réduction des rejets polluants.

Si l'opération collective ne peut pas être reconduite dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, il est tout de même possible pour CERTAINES entreprises de la vallée de l'Arve de bénéficier des aides « Industries » inscrites dans le 12ème programme, à condition de répondre aux critères d'éligibilité, comme le diagnostic du site réalisé par la collectivité gestionnaire.

BILAN 2019 - 2025

622 diagnostics réalisés

161 opérations de réduction des pollutions toxiques financées

5,9 M€ d'aides allouées par l'agence de l'eau

Forte amélioration de la qualité des cours d'eau du bassin versant, le pourcentage de stations en mauvais état chimique est passé de 75% en 2009 à 12,5% en 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE

S²LOW

ARVE PURE
2022

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE



Le SM3A, acteur majeur de la gestion de la qualité de l'eau, s'implique aussi dans les démarches d'amélioration de la qualité de l'air, particulièrement à travers sa mission de coordination du Plan de Protection de l'Atmosphère dans la vallée de l'Arve.

2024 a constitué la seconde année d'évaluation du PPA n°2 (2019-2023).

Cette évaluation quinquennale a consisté en :
> une évaluation qualitative participative afin d'analyser la mise en œuvre des mesures, de mettre en évidence les réussites et les points d'amélioration du PPA actuel pour adapter les actions à poursuivre ou en proposer de nouvelles,

> une évaluation quantitative réalisée en 2023-2024 par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour les particules en suspension, les mesures mises en place au titre du PPA n°2 ont permis de doubler les gains qu'on aurait obtenus par le seul tendanciel.

Parmi les actions les plus efficaces ayant contribué à la baisse des émissions de particules (PM10 et PM2.5) sur la période 2018-2022, nous pouvons relever :

> **Le Fonds air bois** avec -27% (-74.2 tonnes de PM10 et -72.7 tonnes de PM2.5)

> **L'interdiction des foyers** ouverts avec -11% (-30.7 tonnes de PM10 et -30.10 tonnes de PM2.5)

> **Le Fonds air entreprises** avec -5% (-13.7 tonnes de PM10 et -12.6 tonnes de PM2.5)

> **La rénovation énergétique** avec -4% (-11,1 tonnes de PM10 ou PM2.5).

Concernant les NOx, c'est l'abaissement de la

vitesse en hiver sur l'A40 et la N205 qui constitue la mesure du PPA la plus efficace. L'évolution tendancielle contribue pour 90% aux gains d'émissions.

Les objectifs de réduction en émissions pour les particules PM10 et PM2.5 fixés au titre du PPA n°2 pour la période 2018-2022, sont largement atteints.

Quant aux NOx, il reste un effort supplémentaire à fournir, bien que l'objectif en concentration de NO2 soit atteint.

Afin d'amplifier les initiatives favorables à l'amélioration de la qualité de l'air au profit de la santé des populations vivant sur le territoire, les partenaires du PPA ont décidé de poursuivre l'action publique volontariste et collaborative, qui permettra également d'anticiper les futures normes qualité de l'air applicables à horizon 2030, lesquelles ont été renforcées par la directive européenne (UE) 2024/2881 en date du 23 octobre 2024.

Ainsi, un plan d'actions resserré, visant à recentrer l'action du PPA pour en améliorer l'efficacité a été présenté lors de la conférence locale de l'air qui s'est tenue le 29 novembre 2024. Sa déclinaison opérationnelle reste à coconstruire avec les acteurs socioprofessionnels du territoire en 2025, via les différentes instances de gouvernance.

Pour en savoir plus > [suivez-nous sur les réseaux sociaux](#)

LES FONDS AIR

Dans la vallée de l'Arve, le chauffage au bois constitue une source majeure de pollution par les particules fines. Pour réduire cet impact environnemental, l'État et les collectivités territoriales proposent diverses subventions aux résidents, facilitant ainsi l'acquisition d'équipements de chauffage au bois plus efficaces ou d'alternatives utilisant des énergies renouvelables dans les 41 communes concernées par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

L'année 2024 marque une étape supplémentaire dans la lutte contre la pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve avec le **remplacement de 438 appareils de chauffage au bois** ou foyers ouverts grâce au Fonds Air Bois EnR. Une initiative qui témoigne de l'engagement continu des habitantes pour améliorer la qualité de l'air. Une évolution notable concerne la répartition des remplacements : **les foyers ouverts représentent désormais 33% des conversions, contre 40% l'année précédente**, suggérant une sensibilisation croissante aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, **39 foyers modestes ont bénéficié de la surprime renforcée à 4 000€** introduite en juillet, tandis que 6 ménages ont utilisé la procédure de «coup de pouce» permettant un versement anticipé au professionnel. Cependant, des défis persistent. Avec 2 702 conversions réalisées fin 2024, il reste encore 20% de l'objectif à atteindre pour la phase 2 du dispositif, fixé à 3 400 remplacements.

Cette situation justifie la prolongation du Fonds Air Bois EnR en 2025.

Parallèlement, la prime chauffage bois de la communauté de communes Arve et Salève s'est achevée le 31 décembre 2024.

Sur les six années d'existence du dispositif, 188 conversions ont été effectuées, atteignant 71% de l'objectif initial de 264 appareils, avec 46 primes bonifiées distribuées depuis 2019.

Des résultats qui témoignent de l'efficacité des politiques publiques d'accompagnement, tout en soulignant l'importance de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs de qualité de l'air dans la vallée de l'Arve.

Pour en savoir plus > <https://www.fonds-air-bois.fr>

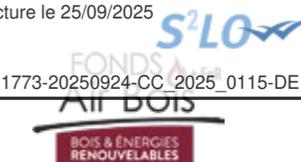


Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE



NOUVELLE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

L'année 2024 a marqué un tournant dans la stratégie de communication du SM3A avec la refonte complète de son site internet.

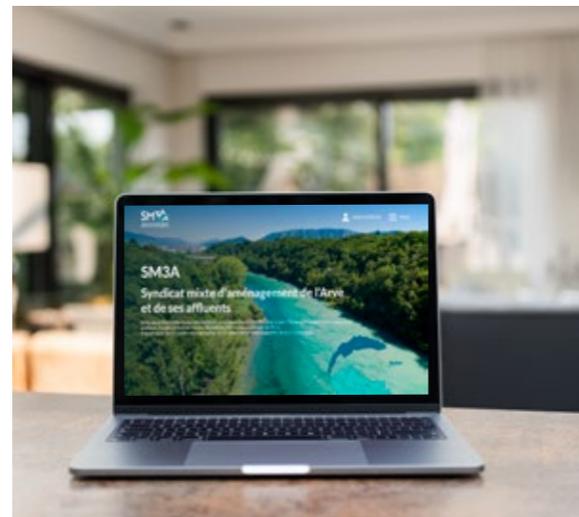
Cette modernisation s'accompagne d'un changement d'adresse symbolique : le site, autrefois accessible via riviere-arve.org, adopte désormais l'identité sm3a.com, affirmant ainsi clairement l'acronyme du syndicat.

Cette transformation numérique répond à une volonté d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'information. Le nouveau site offre une navigation intuitive, permettant aux personnes élues, partenaires et à la population de mieux comprendre les missions du syndicat et ses actions concrètes sur le territoire.

L'architecture repensée met en valeur les trois pôles de compétence du SM3A - gestion, opérations et ingénierie - tout en facilitant l'accès aux informations pratiques.

Une refonte qui s'inscrit dans une démarche de modernisation des outils de communication, essentielle pour maintenir le lien avec la population du bassin versant et valoriser l'action publique locale.

Ce nouveau site internet constitue un outil stratégique au service de la transparence et de l'efficacité de l'action syndicale, renforçant la proximité avec les territoires et leur population.



 **31%**
visites par smartphone

66%
visites par desktop 

 **51%**
taux de rebond

Le SM3A remercie sincèrement tous les financeurs qui, par leur confiance et leur soutien, ont contribué à concrétiser ces projets d'envergure au service du territoire.



Directeur de la publication : Bruno Forel
Crédit photo : SM3A, Eiffage, Manon Demarez, Laurent Guette, FCP Médiaprod, Adobe Stock
Impression : Imprimerie Uberty Jourdan - Bonneville

Ce document a été imprimé avec des encres végétales sur du papier certifié PEFC
Tous les déchets provenant du processus de la production sont recyclés.

Edité en juillet 2025 par le SM3A

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0115-DE



SM3A

300 Chemin des Prés Moulin
74800 Saint-Pierre en Faucigny
T. 04 50 25 60 14

TOUT SAVOIR SUR
www.sm3a.com



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 mars en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans la salle du Brachouet au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :

Délégués présents (35) : Villard H., Viale P., Bouchet J., Coutagne JF, Burnet G., Pignal-Jacquard M., Perrillat-Amédé A., Bouvard C., Matano A., Mogenet JC., Zobel JP., Clémentin R. Constantin A., Valli S., Mermin JP., Bufflier D., Boex C., Avouac B., Arnould R., Déage P., Lamure R., Gavard J., B. Meynet-Cordonnier M., Cheneval JP., Desbiolles L., Bron M., Bosson JF., Bégot P., Burgniard R., Déramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Soulat JL., Carrier A., Croisier MF..

Délégués ayant donné pouvoir (3) : Javogues S. donne pouvoir à Villard H., Cartéron D. donne pouvoir à Perrillat-Amédé A., Stropiano M., Scherrer F. donne pouvoir à Burgniard R..

Délégués titulaires excusés (26) : Ollier B., Vinet P., Martel M., Mattel JL., Revenaz S., Morand G., Paget JM., Stropiano M., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Van Cortenbosch R., Jancart D., Fournier C., Monet P., Watt-Chevallier A., Bach M., Rannard N., Lombard T., Mayoraz R., Gonzalez Rodriguez B., Valentin A., Bosland JP., Journe JP..

Délégués présents sans voix délibérative (2) : Rophille P., Spinelli R..

Délégué titulaire absent au moment du vote du compte administratif (1) : Forel B. (sort de la salle et ne prend pas part au vote) ; le pouvoir donné par Roger A. n'est pas pris en compte pour cette délibération.

Mermin Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

D2025-02-04 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte administratif 2024 du SM3A

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L1612-12, L2121-14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 approuvé par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération D2025-02-03 du 27 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du SM3A ;

Considérant que l'arrêté des comptes est constitué d'une part du vote du compte de gestion établi par le comptable public et d'autre part du compte administratif établi par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance entre les données du compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 ;

Considérant que M. Bruno Forel, Président du SM3A, était l'ordonnateur des dépenses pour l'année 2024 et que l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le retrait lors du vote du Président qui avait exécuté le compte administratif soumis à approbation ;

Considérant le retrait de M. Bruno FOREL, lors du vote du compte administratif ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le compte administratif 2024 du Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents qui est conforme au compte de gestion du comptable public tel que présenté ci-dessous :

Fonctionnement - Dépense	8 184 877.02 €
011 - Charges à caractère général	4 428 413.40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 239 718.76 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 158.68 €
65 - Autres charges de gestion courante	210 048.43 €
66 - Charges financières	189 865.87 €
67 - Charges spécifiques	69 671.88 €

Fonctionnement - Recette	9 682 840.70 €
Pour information :	1 041 751.80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 041 751.80 €
Opérations sur l'exercice	8 641 088.90 €
013 - Atténuations de charges	4 781.76 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 017.44 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 069.67 €
74 - Dotations et participations	8 175 075.36 €
75 - Autres produits de gestion courante	129 194.84 €
77 - Produits spécifiques	33 949.83 €

Investissement - Dépense	8 282 868.56 €
Pour information :	940 425.28 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	940 425.28 €
Opérations sur l'exercice	7 342 443.28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 017.44 €
041 - Opérations patrimoniales	35 392.25 €
13 - Subventions d'investissement	7 475.01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	943 209.33 €

20 - Immobilisations incorporelles	795 060.18 €
204 - Subventions d'équipement versées	909 528.00 €
21 - Immobilisations corporelles	730 418.07 €
23 - Immobilisations en cours	2 812 277.99 €
458110 - Opé compte de tiers 10 - Systèmes endiguement Etat	128 796.85 €
458112 - Opé compte de tiers 12 - Décharge RD14 restauration -MOA unique Etat	242 943.18 €
458113 - Opé compte de tiers 13 - SE Chatelaine - MOA unique Etat	16 375.43 €
458117 - Opé compte de tiers 17- Protection commune SAMOENS	200.01 €
458121 - Opé compte de tiers 21 - Confortement SE plaine de la Glière - Moa commune de SIXT	1 157.28 €
458122 - Opé compte de tiers 22 - véloroute SE Borne - MOA unique CD74	3 397.68 €
458123 - Opé compte de tiers 23 - Aménagement seuil ROE6509 de la RD1203 Foron de la Roche - MOA unique CD74	7 312.84 €
458124 - Opé pour compte de tiers 24- Protections berges RG RD Borne vallée du BOUCHET - Moa unique commune du Grd Bornand	103 662.80 €
458125 -Opé compte de tiers 25 -Lagune Bogève - Moa unique commune de BOGEVE	3 132.00 €
458126 - Opé compte de tiers 26- Protection de berges TERRET - Moa unique Mairie du grand Bornand	0.00 €
45815 - Opé compte de tiers5 - Cheminement long du Giffre - CCMG	722.52 €
45818 - Opé compte de tiers 8 - Chemin des Houches - Moa unique CCVCMB	309 364.42 €

Investissement - Recette	8 511 569.98 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 158.68 €
041 - Opérations patrimoniales	35 392.25 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 351 626.81 €
13 - Subventions d'investissement	2 566 510.04 €
23 - Immobilisations en cours	702.72 €
458210 - Opé compte de tiers 10 - Systèmes endiguement Etat	213 196.58 €
458212 - Opé compte de tiers 12 - Décharge RD14 restauration -MOA unique Etat	2 106 000.00 €
458216 - Opé compte de tiers 16-SE Griaz -MOA unique CCVCMB	38 231.91 €

458217 - Opé compte de tiers 17- Protection commune SAMOENS	152 028.47 €
45828 - Opé compte de tiers 8 - Chemin des Houches - Moa unique CCVCMB	722.52 €

Ainsi le compte administratif fait apparaître les résultats ci-dessous :

SECTION (en €)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
DEPENSES	7 342 443.28 €	8 184 877.02 €	15 527 320.30 €
RECETTES	8 511 569.98 €	8 641 088.90 €	17 152 658.88 €
RESULTAT D'EXECUTION	1 169 126.70 €	456 211.88 €	1 625 338.58 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE		1 041 751.80 €	1 041 751.80 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	-940 425.28 €		-940 425.28 €
RESULTAT DE CLOTURE	228 701.42 €	1 497 963.68 €	1 726 665.10 €
RAR DEPENSES	5 098 606.05 €		5 098 606.05 €
RAR RECETTES	5 519 182.40 €		5 519 182.40 €
RESULTAT CUMULE	649 277.77 €	1 497 963.68 €	2 147 241.45 €

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération

Secrétaire de séance,
MERMIN Jean-Pierre

Pour copie conforme,
Le Président, FOREL Bruno

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.